

Les objectifs de la réforme agricole

Une réforme inévitable

- point de vue du producteur
- point de vue du consommateur / du contribuable

L'objectif de la réforme

- permettre à l'agriculture suisse de participer au marché européen

Bilan et appréciation

Point de vue du producteur

Manque de liberté entrepreneuriale

- dans l'élevage bovin (que 4 races autorisées)
- dans la commercialisation des produits (lait, céréales...)
- dans le développement des exploitations (limitation des effectifs)

Situation économique

- manifestations paysannes (1954, 1961, 1974, 1992) malgré les augmentations du budget agricole de CHF 183 millions en 1954 à CHF 2.6 milliards en 1990

Point de vue du consommateur / du contribuable

Mécontentement général concernant l'environnement, les aspects sociaux et les dépenses de la confédération, rejet des projets agricoles

- 1986 arrêté fédéral sur l'économie sucrière indigène
- 1990 arrêté fédéral sur la viticulture
- 1995 article constitutionnel
- 1995 transfert des contingents laitiers
- 1995 contribution de solidarité
- refus de justesse de l'initiative en faveur des petits paysans (51.1% de non) 1989

Le tournant

1996

- rejet de l'initiative populaire «*paysans et consommateurs – pour une agriculture en accord avec la nature*»
- acceptation du nouvel article constitutionnel

1998

- rejet de l'initiative populaire «*pour de produits alimentaires bon marché et des exploitations agricoles écologiques*»
- la nouvelle loi sur l'agriculture est approuvée par le Parlement

La base pour la PA 2002 et les PA suivantes est établie

PA 2002: devenir eurocompatible

- 1962 déposition d'une demande d'association de la Suisse à la CEE (Friedrich Traugott Wahlen!)
- 1963 mise en veilleuse de la demande à cause du NON de De Gaulle pour l'adhésion du RU à la CEE
- 1969 le conseil fédéral décide de découpler la politique «des revenus» de celle «des prix» (Quatrième rapport sur l'agriculture, première commission pour les PD)
- 1990 rapport de la deuxième commission pour le PD (atténuer l'effet OMC)
- 1992 introduction de PD par les articles 31a et 31b de la LAgr (première étape de la réforme)
- 1992 votation sur l'EEE
- 1998 nouvelle LAgr en vigueur (18 lois remplacées par une seule); mise en place de la deuxième étape de la réforme, la PA 2002

Objectifs de la PA 2002 et des étapes suivantes

Permettre à l'agriculture de participer au marché européen:

- en augmentant sa compétitivité (prix déterminés par le marché)
- en respectant des modes de production respectueux de la nature et des animaux (prestations générales et écologiques rémunérées par le contribuable, PD)

L'objectif au début de la réforme correspondait en principe au scénario S1: UE (100%)

du rapport du CF «Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole» de 2017

Arguments pour la participation au marché européen

Du point de vue de l'économie en général

- influence positive sur le PIB
- meilleure allocation des ressources humaines

Du point de vue de l'agriculture

- atténuer les «*effets OMC*» et les «*effets d'autres ALE avec des états non-européens*»
- inclure les secteurs en amont et en aval dans la réforme
- réduire le «tourisme agro-alimentaire»
- contribuer à la sécurité alimentaire

Une génération plus tard...

Bilan remarquable

- écologie (nitrates, phosphates, surfaces de biodiversité), bien-être des animaux, participation aux programmes SRPA et SST

Bilan mitigé

- environnement (ammoniac, produits phytosanitaires, etc.)

Bilan décevant voire insuffisant

- compétitivité, réduction de l'écart des prix à la production par rapport au pays qui nous entourent: 1962 niveau de prix indigène dépasse celui de la CEE de 25 à 43 %, au début de la décennie 1990 on creuse l'écart 45 à 60 %, et **en 2017 l'écart perdure voire augmente**

Similitude(?): situation début de la réforme - situation actuelle

Initiative au stade de la récolte des signatures

- *«Non à l'élevage intensif en Suisse»*

Initiatives en suspens devant le CF

- *«Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse»*
- *«Pour une eau potable propre et une alimentation saine – pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique»*

Initiatives prêtes à passer en votation

- *«Pour la dignité des animaux de rente agricole (pour les vaches à cornes)»*
- *«Pour la souveraineté alimentaire...»*
- *«Pour des aliments équitables»*

CN Blocher (père) demande un ALE avec les Etats Unis (2008)

CN Blocher (fille) répète (2018)

Le potentiel européen



Bundesamt für Landwirtschaft
Office fédéral de l'agriculture
Ufficio federale dell'agricoltura
Ufficio federal d'agricoltura



Les objectifs de la réforme agricole



- économique: permettre à l'agriculture suisse de participer au marché européen



- social: sortir l'agriculture de sa „désorientation existentielle“

- ni pollueurs ni assistés
- mais membres à part entière de la société post-industrielle (accepter les règles et les lois économiques comme pour tout autre secteur)

Conclusions...

- trouver une solution avec l'UE concernant un accord-cadre
- reprendre les négociations entre la Suisse et l'UE au sujet d'une ouverture des marchés pour l'ensemble de la chaîne de production agro-alimentaire, entamées en 2008

...et en cas d'un résultat acceptable:

- suppression totale de la protection douanière entre la Suisse et l'UE en l'espace d'une année (pas en étapes!)
- soutien financier pour une période à déterminer, CHF 4.6 milliards sont à disposition (art. 19a Lagr)
- réallocation des PD pour compenser l'effet de «l'îlot de cherté» suisse